

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 220/2025 FERMETURE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES - VIDE GRENIER APEL Ste Bernadette -

Le Maire de la commune de La Cavalerie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-27 et L.2122-28, L.2212- 1à L.2214-4, L.2213-1 à L2213-6 et L.2542-1 à L.2542-3,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.411-1, L.411-6, R.110-1 et R.110-1 et R.110-2, R.130-3, R.130-3, R.130-4, R.411-8, R.415-6, R.415-7, R.415-8, R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.116-2 et R.116-2,

Vu le Code Pénal avec notamment l'article R.610-5 ,

Vu la demande en date du 1^{er} octobre 2025 de la présidente de l'APEL de l'école Ste Bernadette,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité et la tranquillité publique lors de manifestations publiques,

ARRÊTE

Article 1 : Le vide grenier de l'école Ste Bernadette se déroulera le samedi 11 octobre 2025 de 8h à 16h sur le parking de la salle des fêtes, avenue du 122^{ème} RI,

Article 2 : Afin de permettre une installation et un déroulement en toute sécurité, l'accès au parking de la salle des fêtes sera réglementé comme suit :

- **Circulation et stationnement interdits** du vendredi 10 octobre 2025, 16h au samedi 11 octobre 2025, 18h.

Article 3 : Les organisateurs de la manifestation seront responsables de la mise en place de la signalisation,

Article 4 : Seuls les véhicules des participants sont autorisés à circuler et stationner le temps de leur installation. Aucun véhicule ne pourra demeurer stationné sur le parking ensuite.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent, sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA CAVALERIE
- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- Madame la présidente de l'APEL Ste Bernadette

Fait à La Cavalerie, le 2 octobre 2025



Le Maire,
François RODRIGUEZ

Par délégation
Christophe CARILHAC
Adjoint au Maire